— *Séance 4* — Institutions, acteurs et mise en scène de la Justice pénale

SOCIOLOGIE, L2 S1 – 2019-2020 Police, Justice, Prison : les institutions de la chaîne pénale

Melchior Simioni



Melchior.Simioni@sorbonne-universite.fr http://melchior.simioni.free.fr/teaching

7 octobre 2019

mise à jour : 7 octobre 2019

2 Les rouages sociaux de la vie judiciaire La coproduction de la décision de Justice Toutes les informations concernant le cours figurent à l'adresse :

melchior.simioni.free.fr/teaching

Pour accéder aux .pdf (attention aux majuscules) :

· Nom d'utilisateur : PJPL2

Mot de passe : cours19

Pour me contacter:

Melchior.Simioni@sorbonne-universite.fr

Planning des séances

Séance 1 (16 septembre)	Introduction (1/2): Présentation de l'enseignement
Séance 2 (23 septembre)	${\color{red} \textbf{Introduction}} \ (2/2): Police, justice, prison: les institutions de la chaîne pénale$
Séance 3 (30 septembre)	Justice (1/2) : La Justice pénale en pratique
Séance 4 (7 octobre)	Justice (2/2): Institutions, acteurs et mise en scène de la Justice pénale
Séance 5 (14 octobre)	Police (1/3): Forces de l'ordre et maintien de l'ordre : l'institution et la fonction sociale de la police
Séance 6 (21 octobre)	Police (2/3): Ethnographie du travail policier
Séance 7 (4 novembre)	Police (3/3) : Police et population : « chiffres de la délinquance », révoltes urbaines, inégalités
Séance 8 (18 novembre)	Prison (1/3): L'institution pénitentiaire
Séance 9 (25 novembre)	Prison (2/3): Scènes de la vie carcérale
Séance 10 (2 décembre)	Prison (3/3): Questions contemporaines autour de la prison
Séance 11 (9 décembre)	Évaluation des optionnaires
Séance 12 (16 décembre)	Conclusion / Synthèse du semestre, et présentation par Hélène Steinmetz de <i>Au tribunal des couples. Enquête sur des affaires familiales</i>
Partiel final	Pendant la période des examens

Les rouages sociaux de la vie judiciaire
La coproduction de la décision de Justice

La Justice

La justice « désigne les divers organes auxquels la souveraineté nationale a officiellement délégué le pouvoir d'interpréter la loi et d'en assurer l'application par l'exercice de la faculté de trancher entre le juste et l'injuste ».

Plusieurs caractéristiques :

- Elle nécessite d'asseoir sa légitimité symbolique;
- · Son fonctionnement est très codifié.

Les rouages sociaux de la vie judiciaire
La coproduction de la décision de Justice

La légitimité du pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire jouit d'une forte légitimité et dispose de la faculté – acceptée collectivement – de punir (« monopole de la violence physique légitime », Weber). Il faut étudier l'origine et la perpétuation de cette légitimité symbolique pour comprendre ce qui rend possible la mise en place d'un tel pouvoir.

On peut d'abord étudier la dimension symbolique de ce pouvoir.

La « force du droit »

Pierre BOURDIEU (1986), « La force du droit. Éléments pour une sociologie du champ juridique », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 64, n° 1, p. 3–19, DOI: 10.3406/arss.1986.2332

« Le champ judiciaire est l'espace social organisé dans et par lequel s'opère la transmutation d'un conflit direct entre parties directement intéressées en débat juridiquement réglé entre professionnels [...].

L'entrée dans l'univers juridique s'accompagne d'une redéfinition complète de l'expérience ordinaire, et de la situation même qui est l'enjeu du litige [...] Entrer dans le jeu, accepter de jouer le jeu, de s'en remettre au droit pour régler le conflit, c'est accepter tacitement d'adopter un mode d'expression et de discussion impliquant le renoncement à la violence physique et aux formes élémentaires de la violence symbolique, comme l'injure. »

T 1 / 1 1		. 1			1 .	
L'étude du	nouvoir	mdiciaire	renvoie	ainsi a	plusieurs	anestions.
L ctuac au	pouvon	Jaarcianic	TCIIVOIC	amma	prasicars	questions.

abus pénitentiaires sur la confiance dans la Justice?

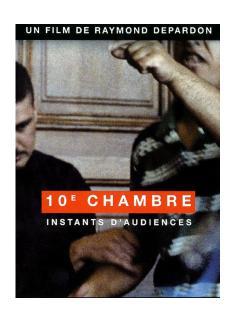
- · Comment est assurée la confiance dans la Justice?
- Quelle est l'influence des des erreurs judiciaires / déviances policières /

Les rouages sociaux de la vie judiciaire
La coproduction de la décision de Justice

La Justice en pratique : acteurs et mise en scène

Film de Raymond Depardon, 2003, 10e chambre, Instants d'audience. 12 cas réels, filmés entre mai et juillet 2003 à la 10e chambre du Tribunal Correctionnel de Paris. Montre le quotidien de la Justice. Les cas sont filmés sans ajout de commentaire :

- La semaine dernière, deux « affaires » de comparution immédiate;
- Aujourd'hui, une affaire de délit routier.



Ce qu'il faut repérer

- · Le déroulé précis (les séquences) du procès;
- Comment s'exprime la tension entre le vocabulaire juridique et le langage des justiciables ?
- Repérer attentivement les critères avancés par le Juge de la décision de justice (au moment du verdict). Quels sont les facteurs de la décision de justice selon vous?
- Quels sont les liens entre les différents professionnels et est-ce que ces liens ont des conséquences sur le déroulement du procès?

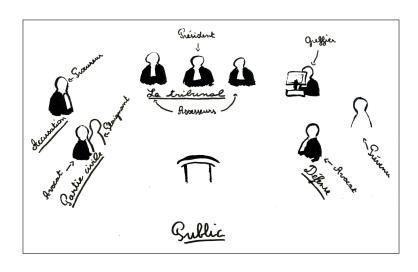
Les enjeux de l'analyse sociologique d'un procès

« L'arène judiciaire se distingue des lieux où sont exprimés des jugements ordinaires non seulement par les modalités spécifiques de prise en charge de l'affaire, mais aussi par l'espace symbolique bien particulier qu'elle constitue, avec ses architectures, ses mises en scènes et ses rituels. Pour trancher le litige, le juge est supposé mettre en œuvre des modes de raisonnement qui ne sont pas ceux du sens commun. Mais la rationalité du juge est-elle, dans la pratique, si différente de celle d'autres types de décideurs? A-t-elle un caractère purement juridique ou est-elle influencée par des facteurs extérieurs au monde du droit, telles que les opinions politiques des juges, certaines pressions sociales dont ils sont l'objet, les interactions stratégiques entre acteurs du procès ou au sein d'un groupe de jurés? » (Delpeuch, Dumoulin et Galembert, 2014, p. 92)

Les acteurs d'un procès

- · Juge: Président de l'audience; des « assesseurs »;
- Procureur/substitut du procureur;
- Accusé(s);
- Avocats;
- · Public;
- « Partie civile »;
- Greffiers;
- Gendarmes.

L'organisation spatiale



Une scène sociale spécifique

- · Le formalisme de la procédure et de la mise en scène;
- · Des interactions très particulières :
 - Marquées par des fortes asymétries de statut et de pouvoir entre les différentes catégories d'acteurs;
 - · Et qui traduisent une sorte de dépouillement moral de l'individu.

Le déroulé de l'audience

- · Présentation du prévenu;
- · Exposé des faits (et questions);
- · Personnalité : casier / « enquête sociale » (et questions);
- · Le réquisitoire du Parquet;
- · Plaidoirie de l'avocat;
- · Le « dernier mot » du prévenu;
- Suspension d'audience;
- Exposé du verdict.

Les facteurs de la décision de justice

- · Les facteurs de la décision de justice (observables ou non) :
 - · Les critères « légaux » : preuves, chef d'inculpation, etc.;
 - Les « propriétés sociales de l'accusé » : les « perspectives de réinsertion »;
 - Les « propriétés sociales et valeurs des juges »;
 - Les « contraintes institutionnelles » (politique pénale et/ou pénitentiaire notamment).

Les liens entre les différents professionnels

Angèle Christin (2008), Comparutions immédiates : enquête sur une pratique judiciaire, Textes à l'appui, Paris : La Découverte

- En même temps que le rôle judiciaire officiel, l'audience est une « une arène professionnelle où se négocient les réputations des participants »;
- Ces liens permettent aussi une « la mise en place de l'indifférence » qui passe par :
 - Une distinction entre le « transitoire » et le « durable »;
 - Une « différenciation » de la vie de professionnelle et de la vie délinquante.

2 Les rouages sociaux de la vie judiciaire La coproduction de la décision de Justice

2 Les rouages sociaux de la vie judiciaire La coproduction de la décision de Justice

La coproduction de la décision de Justice

- La peine donnée à un accusé dépend non seulement des propriétés sociales objectives d'un individu, mais aussi de sa capacité à accepter ou non le discours du juge sur sa propre personne (sur sa trajectoire biographique);
- C'est pour cette raison qu'il faut comprendre la décision de Justice comme une co-production;
- Schématiquement, on peut opposer deux récits biographiques lors d'un procès :
 - · Discours de l'avocat (point de vue « compréhensif »);
 - · Discours du procureur (point de vue « répressif »).

La coproduction de la décision de Justice

Liora Israël (1999), « Les mises en scène d'une justice quotidienne », in *Droit et société*, vol. 42, n° 1, p. 393–419, doi : 10.3406/dreso.1999.1483. Article sur la « mise en scène » de la Justice des enfants :

- L'auteure reprend à son compte l'analyse interactionniste et souligne la dimension « pratique » de la préparation de l'audience;
- Elle montre que chaque cas est une « interprétation de la biographie du jeune concerné »;
- Mais le jeune et ses proches peuvent « intervenir dans le processus de catégorisation [du jeune] mis en œuvre par l'institution judiciaire ».

La décision de Justice est prise à l'issue d'une interaction entre les différents acteurs, qui porte en grande partie sur la catégorisation biographique du jeune, mais que le jeune et sa famille jouent un rôle dans cette interaction et donc orientent également la décision de justice.

Liora Israël (1999), « Les mises en scène d'une justice quotidienne », in *Droit et société*, vol. 42, n° 1, p. 393–419, doi : 10.3406/dreso.1999.1483.

Mode de participation du jeune et/ou de la famille	Contenu des interactions	Type d'orientation donné par la décision	
Les coopérants	Définition du cas ac- ceptée ou revendiquée	Pérenniser un état de fait	
Les négociateurs	Négociation d'une défi- nition acceptable pour les deux parties	Aménager un terrain d'entente	
Les réfractaires	Conflit d'interprétation et imposition d'une solution par le magis- trat	Gérer temporairement un conflit	

Orientations de lecture pour la semaine prochaine

Fabien JOBARD (2015), « Police et Jeunesse », in *Idées économiques et sociales*, n° 181, p. 40–47, DOI: 10.3917/idee.181.0040

- · Qu'est-ce que l'article nous apprend sur l'histoire de la police?
- Dans quelle mesure peut-on dire que la police a une fonction socialisatrice pour la jeunesse?

Bibliographie I

- Bourdieu, Pierre (1986), « La force du droit. Éléments pour une sociologie du champ juridique », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 64, n° 1, p. 3–19, doi: 10.3406/arss.1986.2332.
- CHRISTIN, Angèle (2008), Comparutions immédiates : enquête sur une pratique judiciaire, Textes à l'appui, Paris : La Découverte.
- Delpeuch, Thierry, Dumoulin, Laurence et Galembert, Claire de (2014), Sociologie du droit et de la justice, Paris : Armand Colin.
- ISRAËL, Liora (1999), « Les mises en scène d'une justice quotidienne », in Droit et société, vol. 42, n° 1, p. 393–419, doi: 10.3406/dreso.1999.1483.
- JOBARD, Fabien (2015), « Police et Jeunesse », in *Idées économiques et sociales*, n° 181, p. 40–47, DOI: 10.3917/idee.181.0040.